

REGLEMENT APPLICABLE SAISON 2019 - 2020
AUX CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX
SENIORS MASCULINS

PRE-REGIONALE MASCULINE 92 (PRM)

(1 poule de 12)

- Les 2 premiers de la poule unique accéderont au championnat Division Régionale 3 pour la saison 2020 – 2021
- Le premier sera déclaré Champion Pré-Régionale Masculine des Hauts-de-Seine
- Le dernier (**ou plus selon les résultats de la Région**) descendra en championnat D2M pour la saison 2020 – 2021

Tous les matches **ALLER** devront être joués pour le 25/01/2020. Les matches remis pourront être disputés les 19/10/19 ou 21/12/19 et en semaine. **Toute rencontre non disputée le 25/01/2020 sera perdue par pénalité par les 2 EQUIPES.**

Tous les matches **RETOUR** devront être joués pour le 26/05/2020. Les matches remis pourront être disputés les 08/02/20, 04/04/20 ou 23/05/20 et en semaine. **Toute rencontre non disputée le 26/05/2020 sera perdue par pénalité par les 2 EQUIPES.**

Durée des rencontres : **4 X 10 ‘** (règlement international).

Horaire des rencontres : **SAMEDI 20 H 30**

Application des règlements LIFBB. Désignation Automatique des arbitres par la CDO.

ATTENTION, L'utilisation de la e-marque est obligatoire pour cette division. Des formations pourraient avoir lieu de septembre à décembre. Manquement appliqué pour non utilisation de l'e-marque.

En dehors de la E-Marque, les feuilles de marque à utiliser seront les feuilles autocopiantes en 3 ex. (couleur verte) à retirer au Comité.

Les rencontres étant à désignations, elles doivent être jouées à la date et à l'heure prévue au calendrier établi en début de saison. Seules les dérogations à l'année seront acceptées. Pour les clubs qui souhaiteraient disputer leurs rencontres à **Domicile** à un autre horaire (conformément aux plages définies par les règlements sportifs du 92) devront le faire, pour toute la durée de la saison, au plus tard le 4 septembre 2019. Passé cette date, les reports de matches ou les changements d'horaires devront obligatoirement être effectués sur FBI et respecter les délais inscrits dans la procédure concernée. **Rappel** : aucun changement (sauf cas de force majeure dûment justifié par un document officiel) ne sera accepté à moins de 15 jours de la date prévue de la rencontre.

Le groupement sportif recevant devra saisir le résultat de la rencontre sur FBI. Pour être certain d'avoir accès à la saisie des résultats, il est souhaitable que celle-ci soit effectuée avant 12h00 le mardi. Au-delà, rien n'est assuré semble-t-il. Prévenez-nous en cas d'impossibilité de saisie, dans le cas contraire, un manquement de 20 euros sera appliqué.

Par ailleurs, vous pouvez consulter la composition des autres poules, les résultats et les classements sur internet : www.cd92basket.net.

DEPARTEMENTALE 2 MASCULINE 92 (D2M) (1 poule de 12)

- Les 3 premiers de la poule unique accéderont au championnat de Pré-Régionale Masculine pour la saison 2020 – 2021
- Le premier sera déclaré Champion Départemental 2 Masculin des Hauts-de-Seine
- Le dernier (**ou plus selon les résultats de la Région**) descendra en championnat D3M pour la saison 2020 – 2021

Tous les matches **ALLER** devront être joués pour le 25/01/2019. Les matches remis pourront être disputés les 19/10/19 ou 21/12/19 et en semaine. **Toute rencontre non disputée le 25/01/2020 sera perdue par pénalité par les 2 EQUIPES.**

Tous les matches **RETOUR** devront être joués pour le 26/05/2020. Les matches remis pourront être disputés les 08/02/2020, 04/04/2020 ou 23/05/2020 et en semaine. **Toute rencontre non disputée le 26/05/2020 sera perdue par pénalité par les 2 EQUIPES.**

Durée des rencontres : **4 X 10 ‘** (règlement international).

Horaire des rencontres : **SAMEDI 20 H 30**

Application des règlements LIFBB. Désignation Automatique des arbitres par la CDO.

L'utilisation de la e-marque est obligatoire pour cette division. Des formations pourraient avoir lieu de septembre à décembre. Manquement appliqué pour non utilisation de l'e-marque.

Les rencontres étant à désignation, elles doivent être jouées à la date et à l'heure prévue au calendrier établi en début de saison. Seules les dérogations à l'année seront acceptées. Pour les clubs qui souhaiteraient disputer leurs rencontres à **Domicile** à un autre horaire (conformément aux plages définies par les règlements sportifs du 92) devront le faire, pour toute la durée de la saison, au plus tard le 4 septembre 2019. Passé cette date, les reports de matches ou les changements d'horaires devront obligatoirement être effectués sur FBI et respecter les délais inscrits dans la procédure concernée. **Rappel** : aucun changement (sauf cas de force majeure dûment justifié par un document officiel) ne sera accepté à moins de 15 jours de la date prévue de la rencontre.

Le groupement sportif recevant devra saisir le résultat de la rencontre sur FBI. Pour être certain d'avoir accès à la saisie des résultats, il est souhaitable que celle-ci soit effectuée avant 12h00 le mardi. Au-delà, rien n'est assuré semble-t-il. Prévenez-nous en cas d'impossibilité de saisie, dans le cas contraire, un manquement de 20 euros sera appliqué.

Par ailleurs, vous pouvez consulter la composition des autres poules, les résultats et els classements sur internet : www.cd92basket.net

DEPARTEMENTALE 3 MASCULINE – D3M

Les règlements et calendriers vous parviendront courant septembre.

Toute dérogation égale ou inférieure à 10 jours sera systématiquement refusée par le Comité (sauf cas de force majeure dûment justifié par un document officiel).

REGLEMENT APPLICABLE SAISON 2019 - 2020
AUX CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

SENIORS FEMININES

PRE-REGIONALE FEMININE 92 (PRF) (1 poule de 12)

- Le premier sera déclaré Champion Pré-Régionale Féminine des Hauts-de-Seine et accèdera au championnat Division Régionale 2 pour la saison 2020 – 2021.
- Le 2^{ème} disputera des barrages avec les 7 autres 2^{èmes} des Comités Franciliens pour des montées supplémentaires en DR2F. (voir les règlements LIFBB)
- Le dernier (**ou plus selon les résultats de la Région**) descendra en championnat D2F pour la saison 2020 – 2021

Tous les matches **ALLER** devront être joués pour le 26/01/2020. Les matches remis pourront être disputés le 20/10/19 ou 22/12/19 et en semaine. **Toute rencontre non disputée le 27/01/2019 sera perdue par pénalité par les 2 EQUIPES.**

Tous les matches **RETOUR** devront être joués pour le 25/05/2020. Les matches remis pourront être disputés les 09/02/20, 05/04/20 ou 24/05/20 et en semaine. **Toute rencontre non disputée le 25/05/2020 sera perdue par pénalité par les 2 EQUIPES.**

Durée des rencontres : **4 X 10 ‘** (règlement international).

Horaire des rencontres : **DIMANCHE 15 H 30**

Application des règlements LIFBB. Désignation Automatique des arbitres par la CDO.

ATTENTION, L'utilisation de la e-marque est obligatoire pour cette division. Des formations pourraient avoir lieu de septembre à décembre. Manquement appliqué pour non utilisation de l'e-marque.

En dehors de la E-Marque, les feuilles de marque à utiliser seront les feuilles autocopiantes en 3 ex. (couleur verte) à retirer au Comité.

Les rencontres étant à désignations, elles doivent être jouées à la date et à l'heure prévue au calendrier établi en début de saison. Seules les dérogations à l'année seront acceptées. Pour les clubs qui souhaiteraient disputer leurs rencontres à **Domicile** à un autre horaire (conformément aux plages définies par les règlements sportifs du 92) devront le faire, pour toute la durée de la saison, au plus tard le 4 septembre 2019. Passé cette date, les reports de matches ou les changements d'horaires devront obligatoirement être effectués sur FBI et respecter les délais inscrits dans la procédure concernée. **Rappel** : aucun changement (sauf cas de force majeure dûment justifié par un document officiel) ne sera accepté à moins de 15 jours de la date prévue de la rencontre.

Le groupement sportif recevant devra saisir le résultat de la rencontre sur FBI. Pour être certain d'avoir accès à la saisie des résultats, il est souhaitable que celle-ci soit effectuée avant 12h00 le mardi. Au-delà, rien n'est assuré semble-t-il. Prévenez-nous en cas d'impossibilité de saisie, dans le cas contraire, un manquement de 20 euros sera appliqué.

Par ailleurs, vous pouvez consulter la composition des autres poules, les résultats et les classements sur internet : www.cd92basket.net.

DEPARTEMENTALE 2 FEMININE 92 – D2F

Les règlements et calendriers vous parviendront courant septembre.

Toute dérogation égale ou inférieure à 10 jours sera systématiquement refusée par le Comité (sauf cas de force majeure dûment justifié par un document officiel).